DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES DU VAL-DE-MARNE

Le département du Val-de-Marne a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de **calcaire, gypse, travertin de Brie, glaise** et d'anciennes sablières parsèment le territoire du département.

La dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.

Carte du département et zones de risque

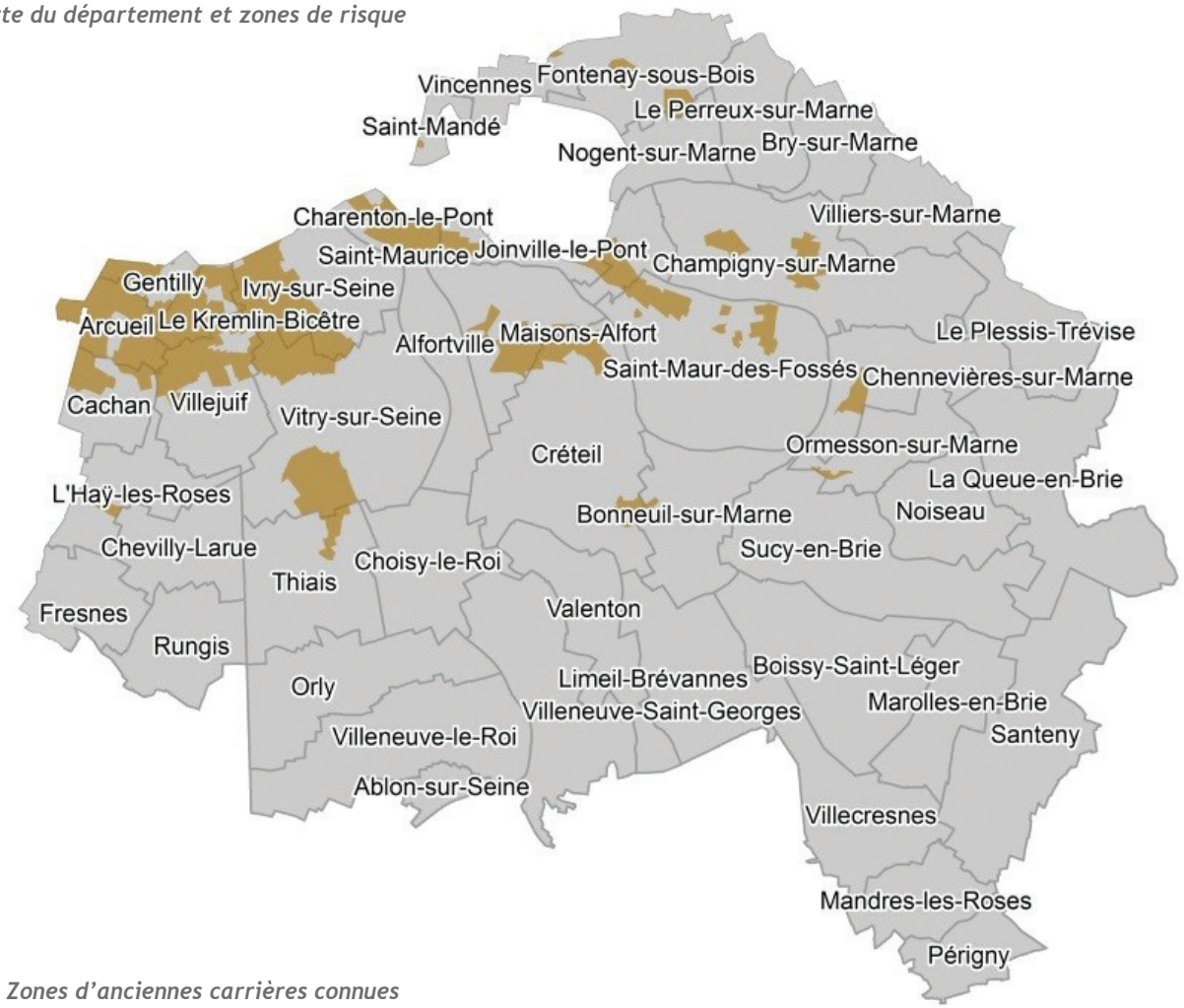

AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les communes du département du Val-de-Marne prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

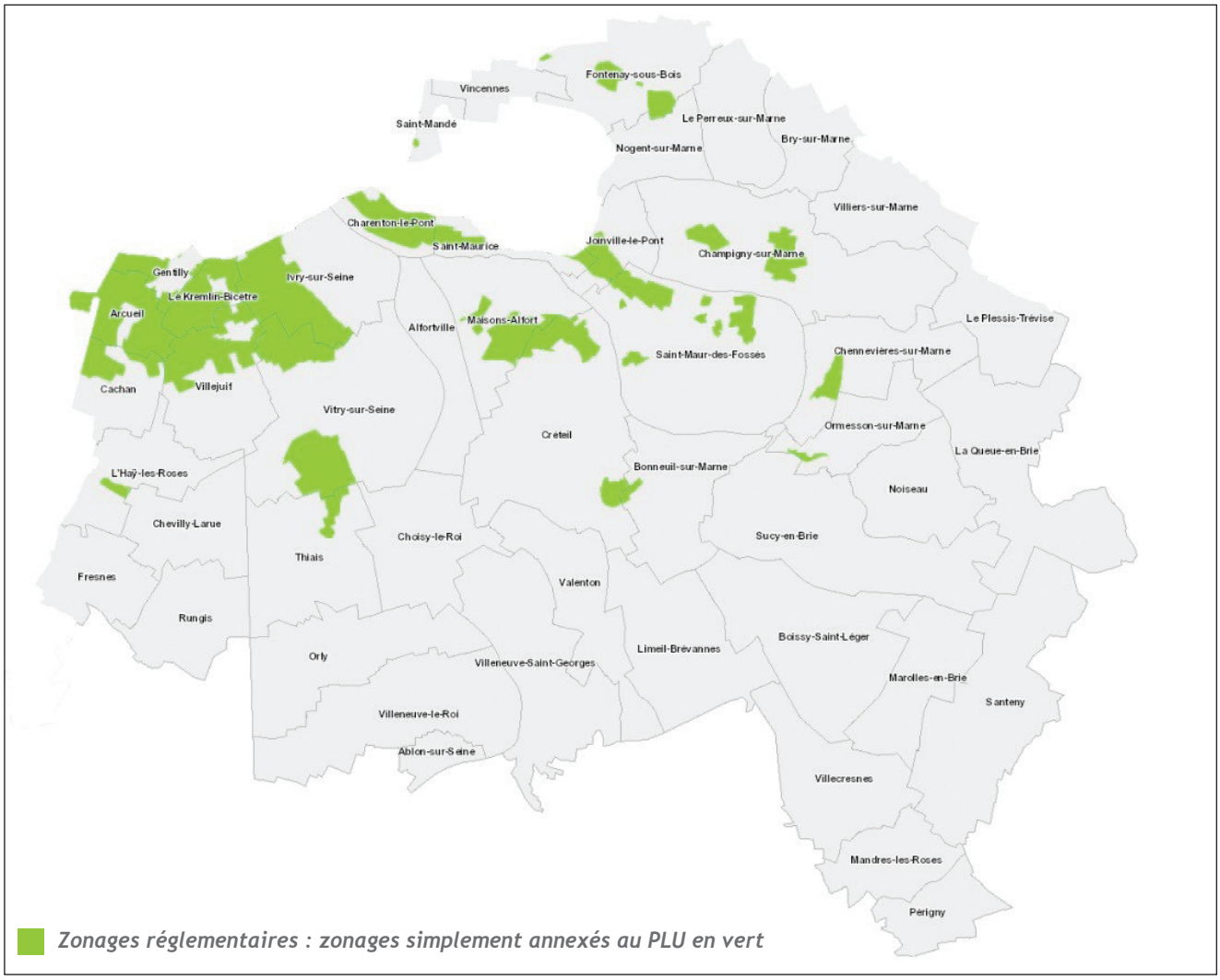

Aucune commune du Val-de-Marne concernée par le risque carrière n'a aujourd'hui de Plan de Prévention des Risques (PPR), soit directement approuvé, soit en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme. En leur absence, l'IGC est consultée au titre des arrêtés inter-préfectoraux du 26 janvier 1966 et du 25 avril 1967.

En 2021, l'IGC a ainsi transmis 558 avis aux services instructeurs des communes du département.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir ses informations à jour, l'IGC dispose de contrôleurs réglementaires affectés au suivi des chantiers et exige la transmission du dossier des ouvrages exécutés à la fin des travaux.

En 2021, nous avons ainsi pu contrôler 54 chantiers et émis 13 récépissés de travaux de confortation pour l'ensemble du département du Val-de-Marne.

L'IGC fournit également **un accompagnement plus poussé pour les projets de grande ampleur** afin d'aider, dès les phases d'études, à prendre en compte l'impact de la présence d'anciennes carrières. Ainsi, en 2021, l'IGC a notamment accompagné le projet suivant :

- **Créteil – ZAC Triangle de l'Échât :** Accompagnement de Grand Paris Aménagement pour les travaux de confortation.

Enfin, dans le cadre de son rôle de conseil vis-à-vis des mairies et établissements publics territoriaux, l'IGC apporte son concours aux créations ou révisions des PLU ou PLUi en formulant des recommandations.

En 2021, l'IGC a accompagné l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dans l'élaboration du PLU intercommunal. Ce PLUi couvre notamment les zones de risques d'affaissement et d'effondrement des terrains situés sur le territoire des communes de Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maison-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice.

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIERES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal et départemental.

Ainsi, l'IGC a réalisé 44 visites sous le Val-de-Marne en 2021.

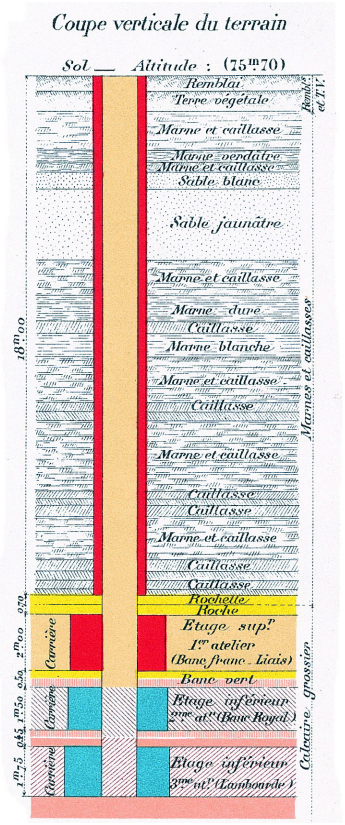

EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

L'IGC s'est rendu à plusieurs reprises dans le Val-de-Marne à la suite de signalements de désordres, **15 incidents liés au sous-sol sur le département lui ayant été signalés au cours de l'année 2021.**

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le Service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

RENSEIGNEMENT DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, L'IGC a traité 9 306 demandes de renseignements pour les communes du Val-de-Marne avec un délai de ré-ponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu 164 usagers pour le département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Inspection dans une carrière du Kremelin-Bicêtre

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE D'ARCUEIL

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À ARCUEIL

Le paysage de la commune d'Arcueil est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi le **Calcaire Grossier**, daté de l'âge Lutétien (environ 45 Ma), a été extrait sur environ 122 ha, parfois sur plusieurs niveaux pouvant être par endroit superposés ou réunis, avec des hauteurs de galeries pouvant atteindre 3m. Ces cavités souterraines partiellement remblayées peuvent s'effondrer localement, donnant naissance à de dangereux fontis dont l'ampleur varie selon les caractéristiques du terrain.

Les exploitations à ciel ouvert remblayées de Calcaire Grossier, mais également d'**argile**, couvrent environ 115 ha, et sont situées en fond de vallée et au bas des versants. Les propriétés médiocres des remblais de comblement de ces fosses les rendent sujettes à des tassements, notamment sous l'effet de circulations d'eau.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé une visite à Arcueil en 2021**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Arcueil, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

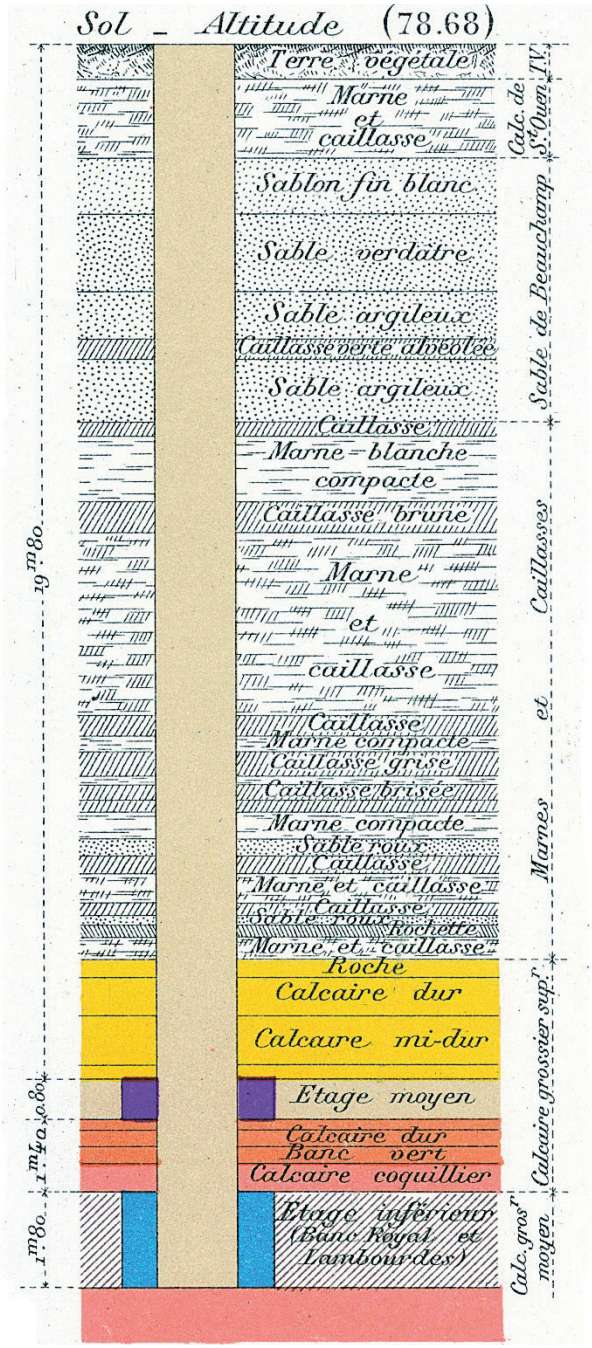

Coupe de terrain, rue des Tourneroches

COMMUNE D'ARCUEIL

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

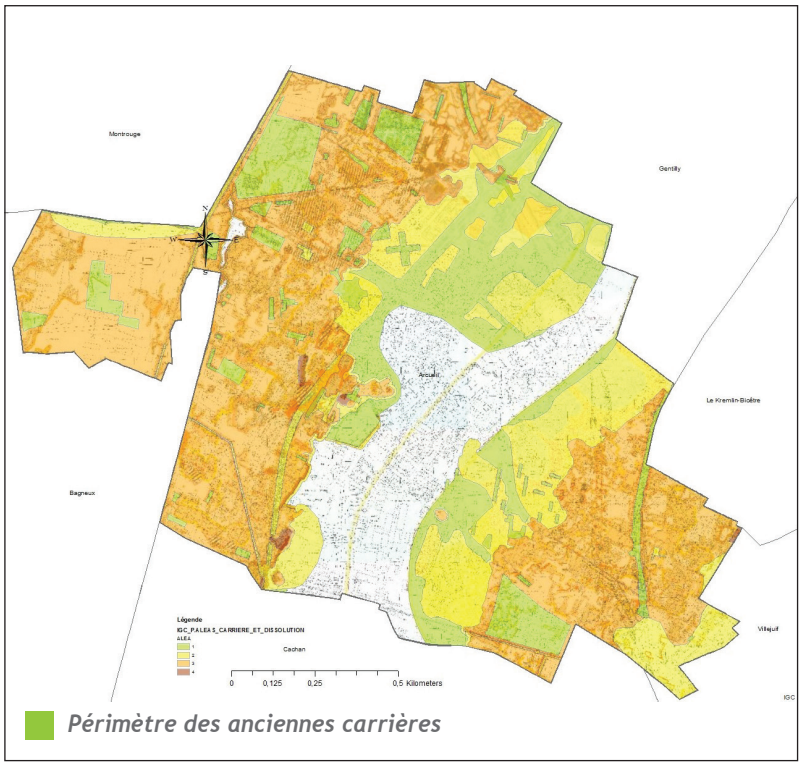

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 252 demandes de renseignements pour la commune d'Arcueil dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a ainsi émis 58 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

L'IGC a notamment rendu des avis et contrôlé réglementairement les travaux menés par la RATP, pour l'amélioration et l'extension des locaux de la station du RER B Arcueil-Cachan.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 6 chantiers et émis 2 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À BONNEUIL-SUR-MARNE

La commune de Bonneuil-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Ludien (environ 35 millions d'années), qui comportent notamment du **gypse**. À Bonneuil, il a été extrait sur une superficie d'environ 1,6 ha, à l'Ouest de la commune, dans la continuité des carrières présentes à Créteil. Cette exploitation présente des galeries de 2 à 4 mètres de hauteur, à une profondeur pouvant atteindre 37 mètres.

Les **alluvions anciennes** ont également été exploitées à ciel ouvert dans des sablières, qui ont par la suite été remblayées par des matériaux de qualité généralement médiocre sur une épaisseur pouvant atteindre 10 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Bonneuil-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

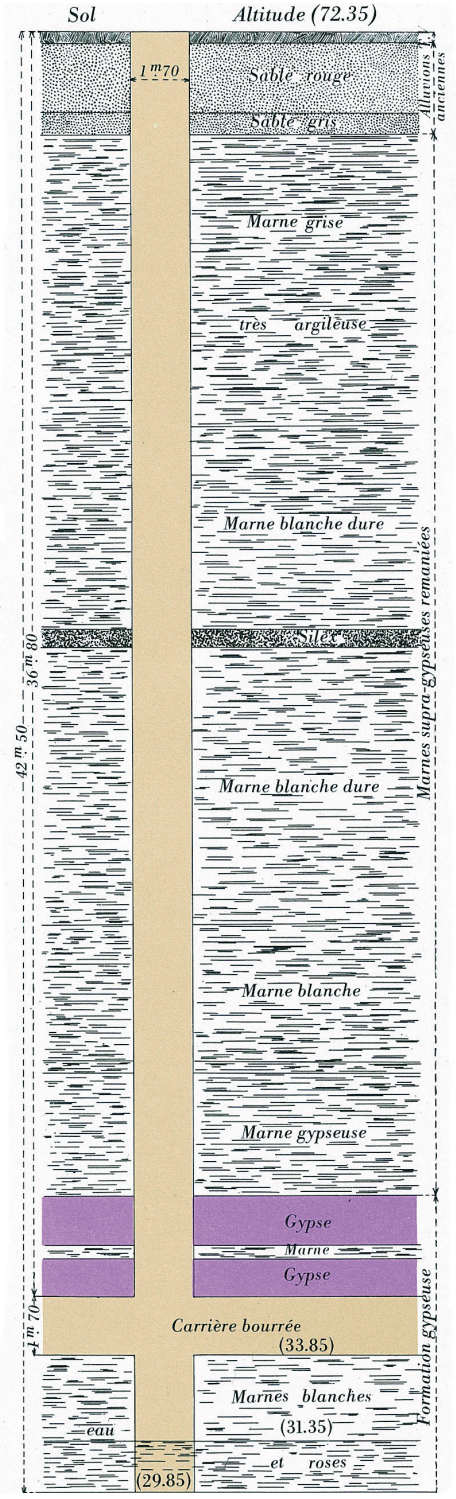

Coupe de terrain, rue Juliette-Savar

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

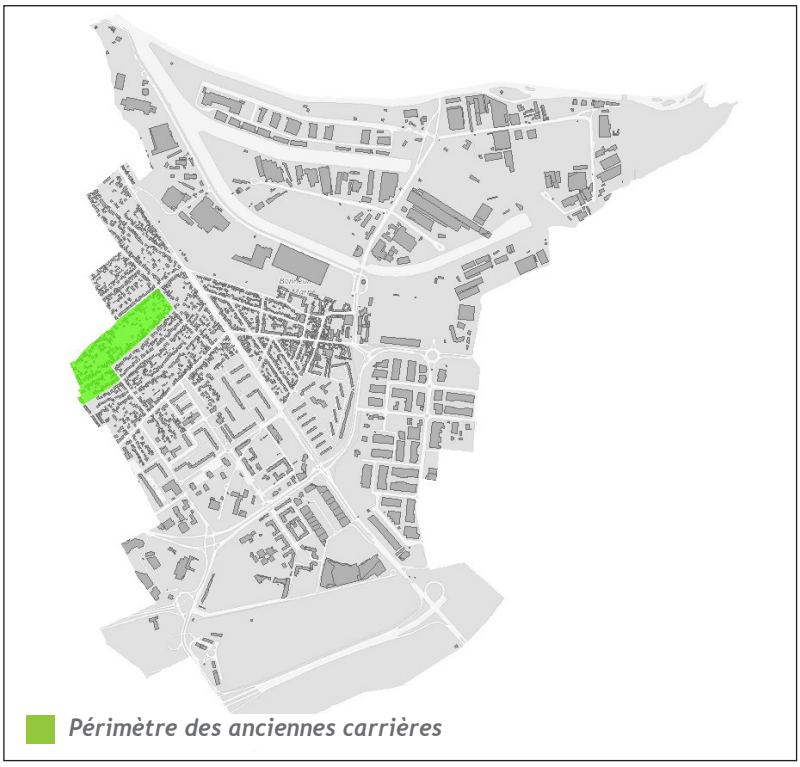

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a ainsi émis 11 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, L'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 48 demandes de renseignements pour la commune de Bonneuil-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CACHAN

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À CACHAN

Le paysage de la commune de Cachan est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques datant de l'ère tertiaire. Ainsi les trois niveaux caractéristiques du **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 millions d'années), ont été exploités sur environ 32 ha, dans la moitié nord de la commune, sur les parties hautes des versants (Nord-ouest et extrême Nord-Est).

Les anciennes carrières ont laissé des vides dont la hauteur peut atteindre 4,20 mètres dans le cas d'exploitations sur plusieurs étages réunis (rue de la Citadelle). Le recouvrement varie en fonction de la topographie, oscillant entre 7,50 mètres et plus de 35 mètres (Boulevard de la Vanne). L'effondrement localisé de ces cavités peut aboutir à la venue à jour de fontis, constituant une menace pour la sécurité des personnes et des biens.

Des carrières à ciel ouvert existaient également, mais leur emprise est nettement moindre (3,2 ha). Les remblais qui comblent les fosses d'extraction sont généralement de mauvaise qualité, et imposent la mise en place de fondations spéciales. Ils peuvent par ailleurs s'affaisser sous l'action d'une circulation d'eau.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. En particulier, trois visites de carrières sont réalisables à la demande de la commune ou des particuliers à Cachan. **L'IGC a réalisé 1 visite à Cachan en 2021**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 2 incidents lié au sous-sol à Cachan, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

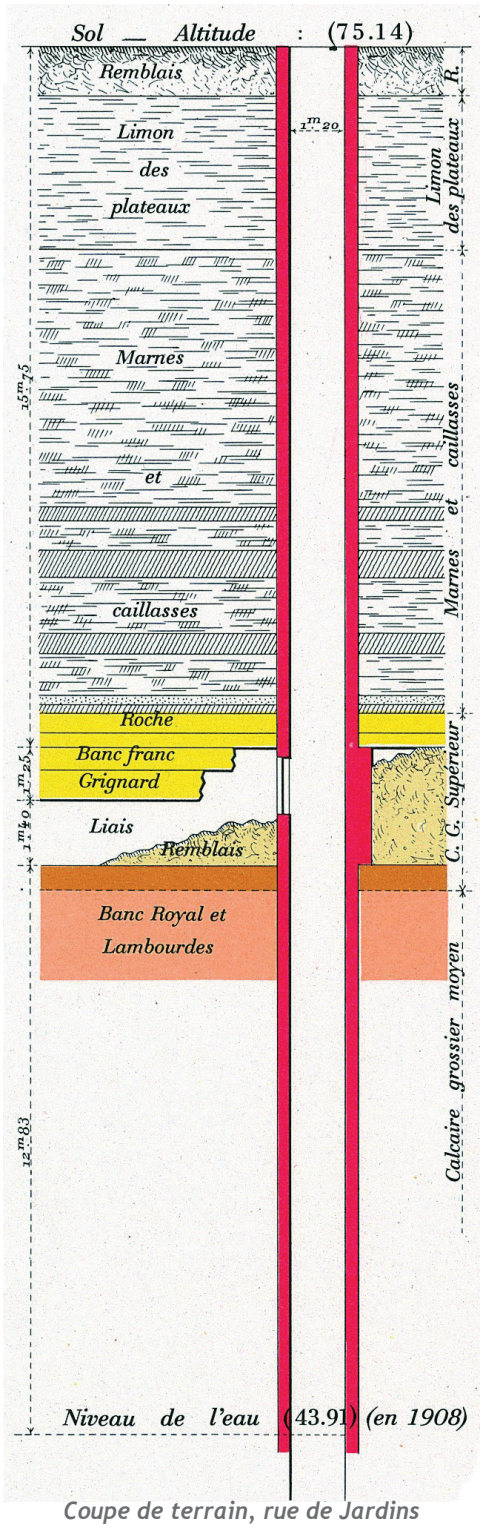

Coupe de terrain, rue de Jardins

COMMUNE DE CACHAN

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

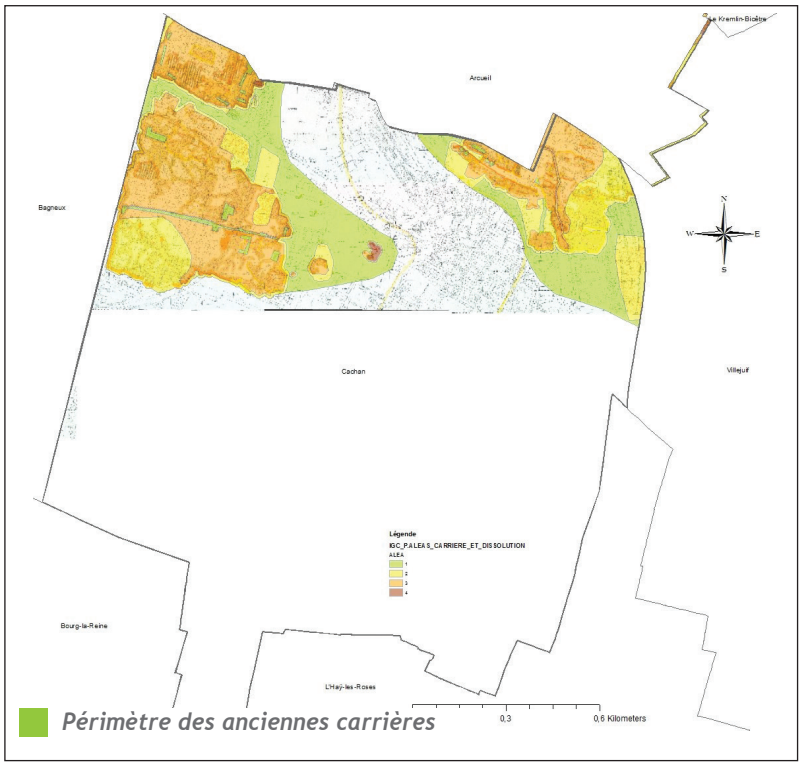

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a ainsi émis 33 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 12 chantiers et émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 309 demandes de renseignements pour la commune de Cachan dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projets.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La commune de Champigny-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi, à l'Ouest de la commune, le **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 Ma), a été extrait sur environ 40 ha dans des carrières à ciel ouvert et sur environ 2,1 ha dans des carrières souterraines. Ces dernières sont peu profondes (6 à 10 mètres de profondeur) pour des hauteurs de galeries comprises entre 1,3 et 2,7 mètres.

Sur la partie haute de la commune, les horizons géologiques plus récents des **Travertins de Brie** et du **Calcaire de Champigny** ont également été exploités à ciel ouvert et en souterrain. Les contours de ces anciennes carrières sont mal connus. Elles demeurent peu profondes pour des hauteurs de vides pouvant atteindre 4m.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

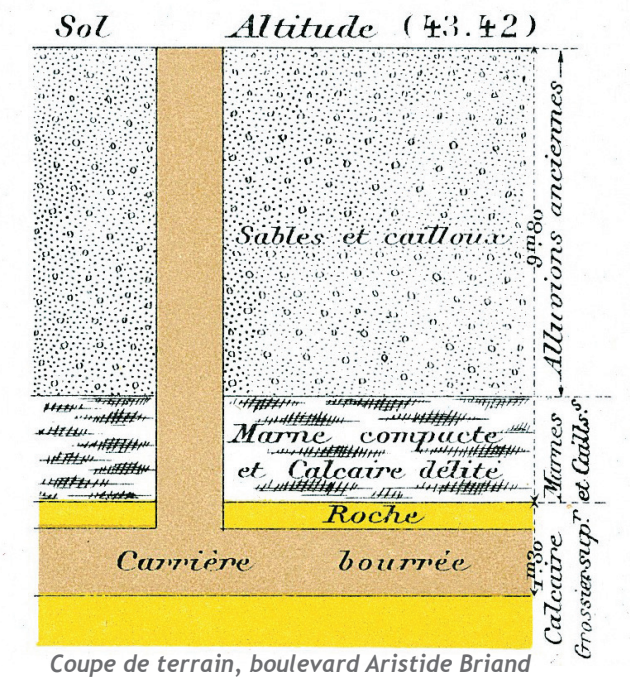

Coupe de terrain, boulevard Aristide Briand

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Champigny-sur-Marne, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

À Champigny-sur-Marne, 2 visites ont été réalisées en 2021.

A cette occasion, l'IGC a alerté la commune sur un risque à court terme de venue à jour d'un fontis rue Jules-FERRY, puis accompagné les services techniques pour définir la solution de mise en sécurité qui a été mise en oeuvre. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 12 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

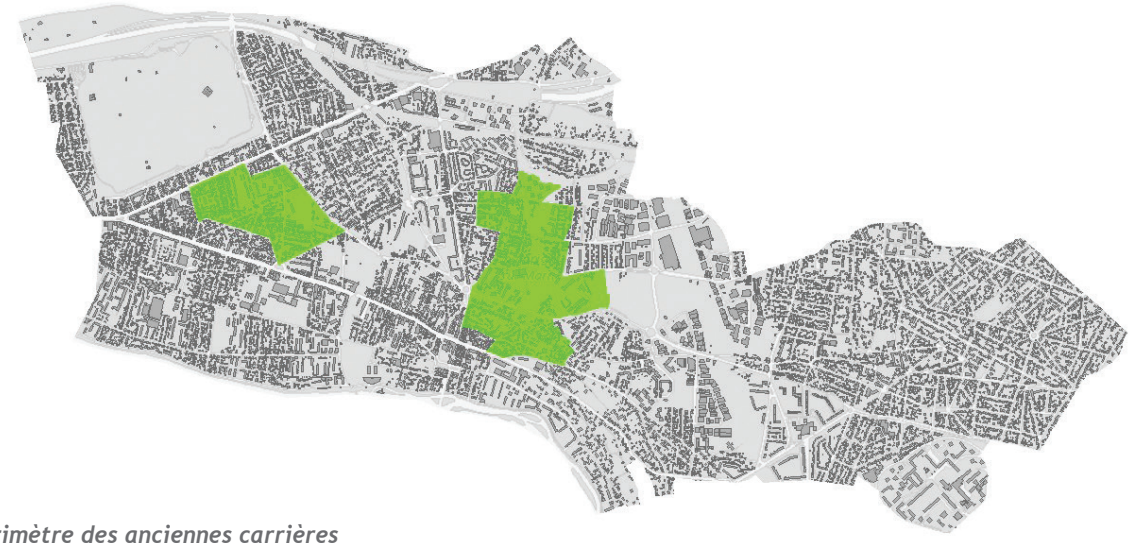

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 475 demandes de renseignements pour la commune de Champigny-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne

LES ANCIENNES CARRIERES À CHARENTON-LE-PONT

La commune de Charenton-le-Pont est située sur le versant Nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à Charenton, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé, à une profondeur pouvant atteindre 22m. On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités, qui concernent plus de la moitié du territoire de la commune, peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Charenton-le-Pont, 3 visites ont été réalisées en 2021**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol à Charenton-le-Pont, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

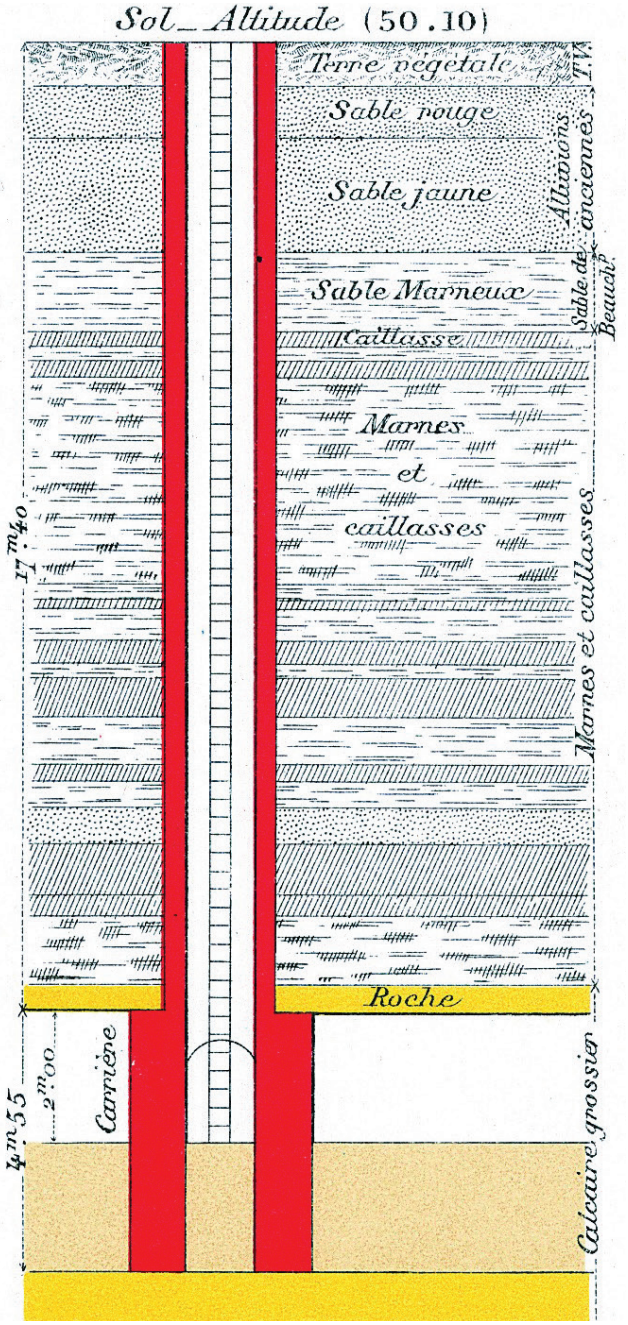

Coupe de terrain, avenue de Gravelle

COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 256 demandes de renseignements pour la commune de Charenton-le-Pont dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2021, l'IGC a émis 19 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et émis 6 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À CHENNEVIERES-SUR-MARNE

La commune de Chennevières-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, notamment des travertins de Brie, exploités pour l'empierrement.

Les anciennes carrières de **Travertins de Brie** sont mal connues, elles se présentent bien souvent comme des caves profondes, soit des galeries de 2 mètres de hauteur, à une profondeur de 4 à 5m, plus ou moins reliées entre elles. Leur extension demeure très mal connue.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

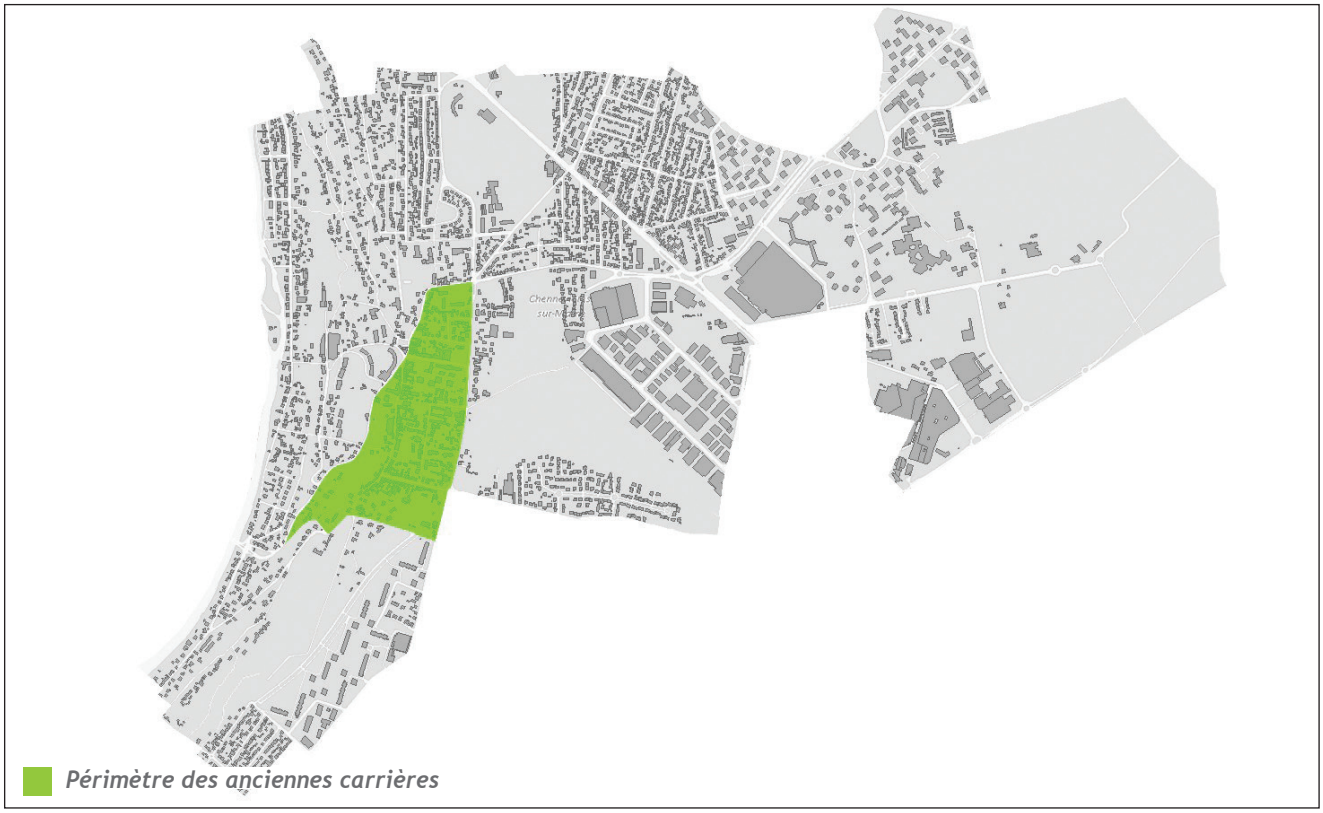

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 5 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, L'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 99 demandes de renseignements pour la commune de Chennevières-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24). Contact mail : igc.dvd@paris.fr

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Chennevières-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CRETEIL

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À CRETEIL

La commune de Créteil est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Créteil, les anciennes carrières de calcaire se situent au nord du territoire, et se poursuivent à Maisons-Alfort. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert ou en souterrain. Les anciennes carrières souterraines peuvent présenter des étages superposés voire un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 85 centimètres à 3 mètres sous une profondeur de 7 à 14 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été exploité sur environ 5 ha. Les galeries constituant l'exploitation se trouvent entre 36 et 39 mètres de profondeur, pour 1,7 mètre de hauteur environ. La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

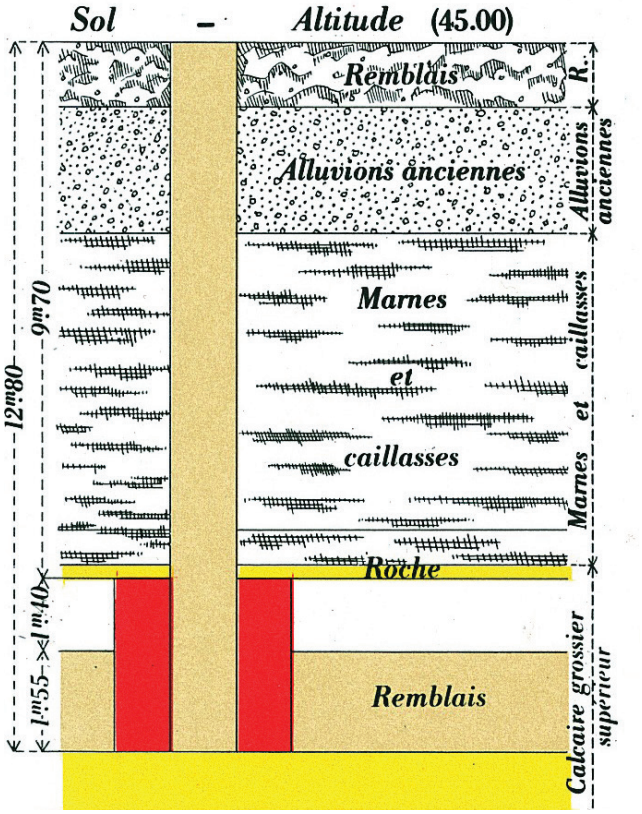

Coupe de terrain, avenue de Ceinture

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Créteil, un seul réseau de galeries est visitable et fait l'objet d'inspections périodiques, avec un accès via le domaine privé. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CRETEIL

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

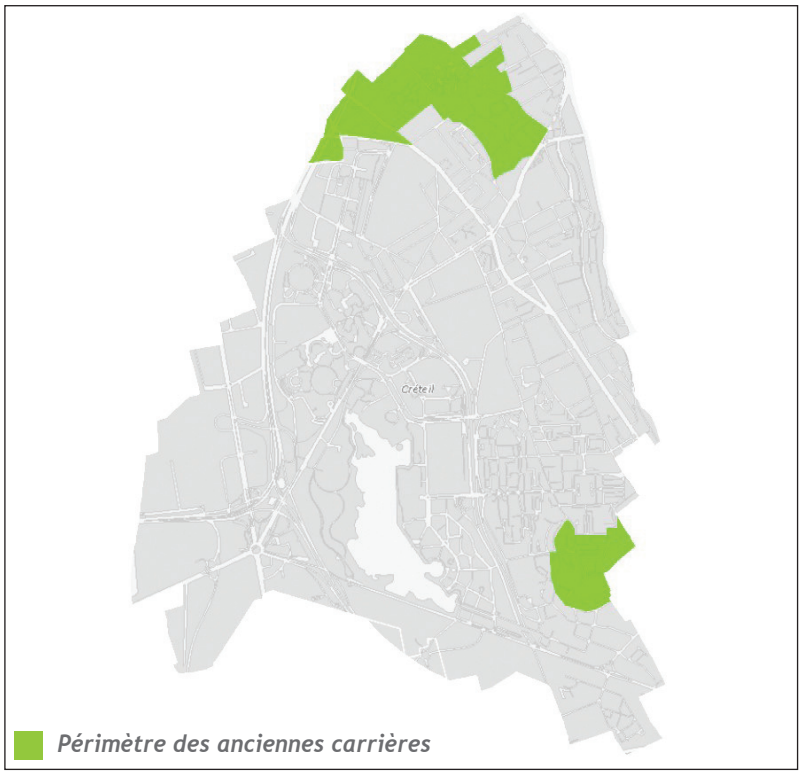

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 350 demandes de renseignements pour la commune de Créteil dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 23 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

L'IGC fournit également un accompagnement plus poussé pour les projets de grande ampleur afin d'aider, dès les phases d'études, à prendre en compte l'impact de la présence d'anciennes carrières.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À FONTENAY-SOUS-BOIS

La commune de Fontenay-sous-Bois s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant Sud d'une butte-témoin qui s'étire depuis Les Lilas à l'Ouest jusqu'à Villemomble puis Vaujours à l'Est. Cette butte-témoin est composée essentiellement de terrains datant du Ludien (environ 35 millions d'années), notamment le **gypse** qui a été intensément exploité dans la région pour la production du plâtre. À Fontenay-sous-Bois, il a été exploité à ciel ouvert (1,1 ha) et en souterrain (7,35 ha) sur le versant Sud de la butte.

A ciel ouvert, les carrières ont été remblayées sur 10 à 30m, par des matériaux de qualité généralement médiocre. En souterrain, les trois niveaux, ou masses, de gypse ont été exploités (voir coupe ci-contre). Dans le secteur Charles Bassée, les trois niveaux ont fait l'objet d'extraction en souterrain sous la forme de galeries à 24 mètres de profondeur, et d'une hauteur de 11 mètres pour le premier niveau, 5,7 mètres pour le deuxième et 2,5 mètres pour le troisième.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Fontenay-sous-Bois, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol à Fontenay-sous-Bois, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

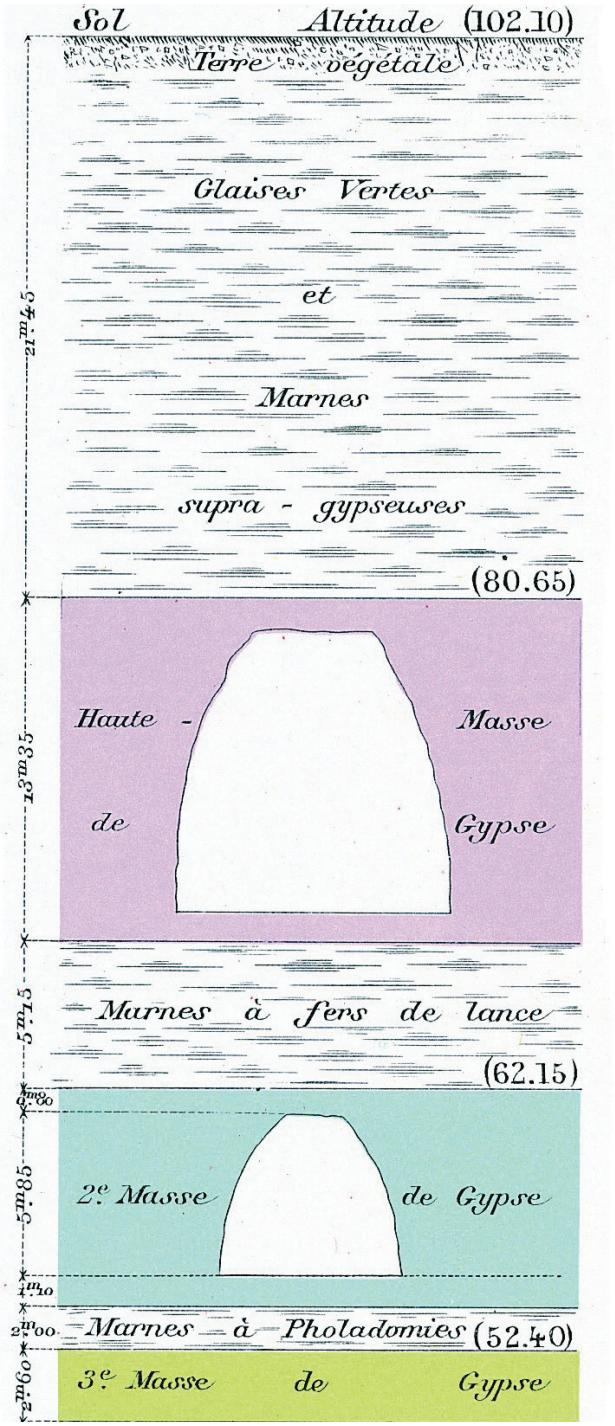

Coupe de terrain, rue Raspail

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

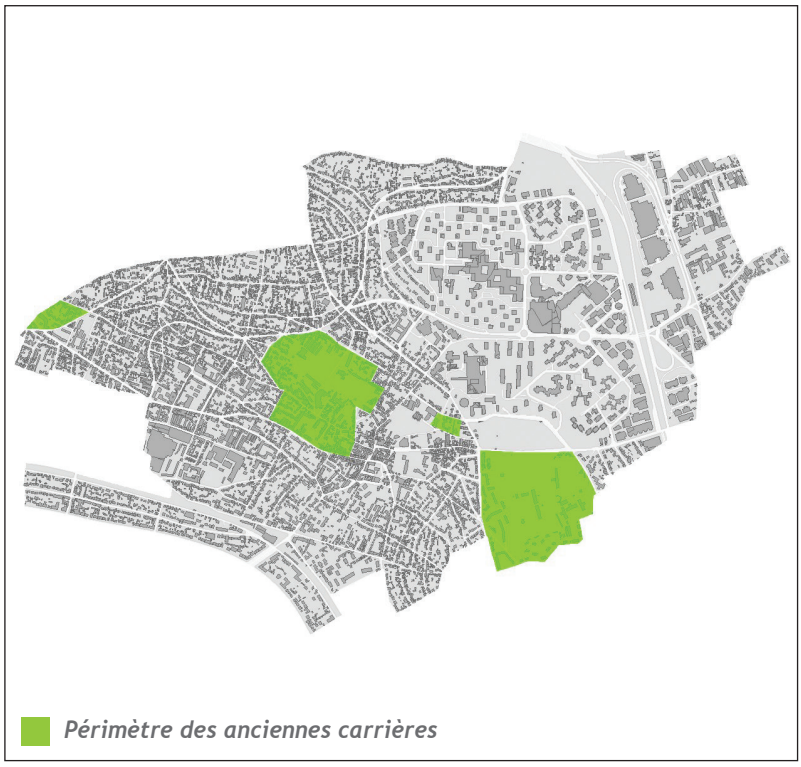

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 559 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-sous-Bois dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 51 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE GENTILLY

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À GENTILLY

La commune de Gentilly est située de part et d'autre de la vallée de la Bièvre, cette vallée a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) et **l'argile**.

Les carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) ont extrait les trois niveaux caractéristiques de la roche et peuvent présenter plusieurs étages superposés, voire réunis qui n'ont pas été systématiquement remblayées. Il peut donc subsister des vides, de 1,2 à 2,6 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 22 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé une visite à Gentilly en 2021.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

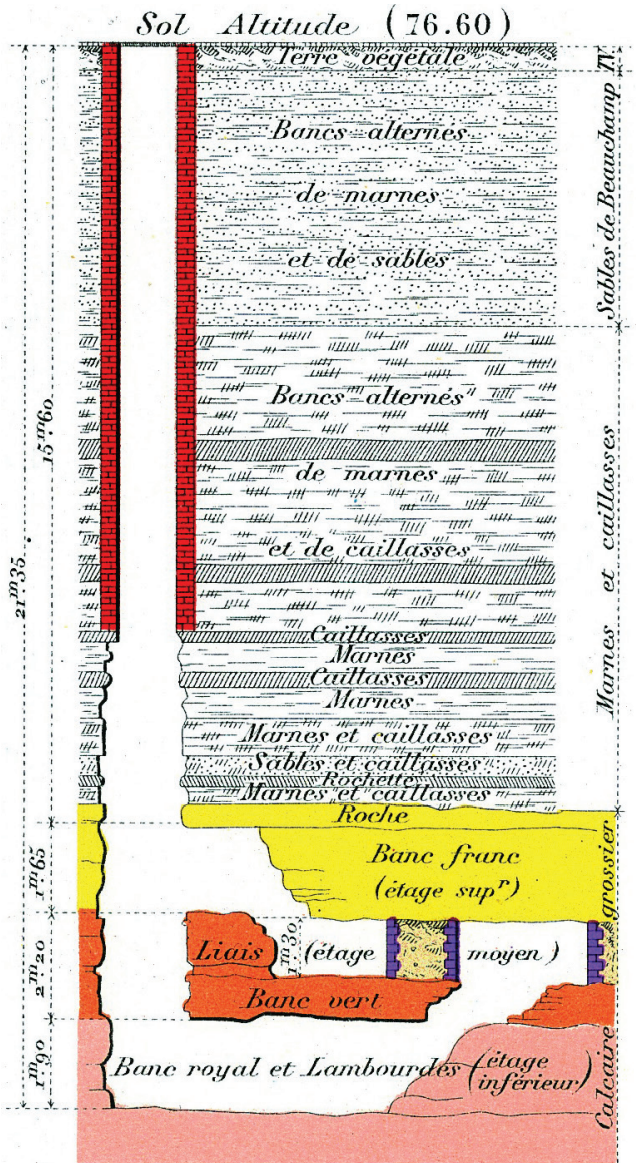

Coupe de terrain, rue des Champs-Elysées

COMMUNE DE GENTILLY

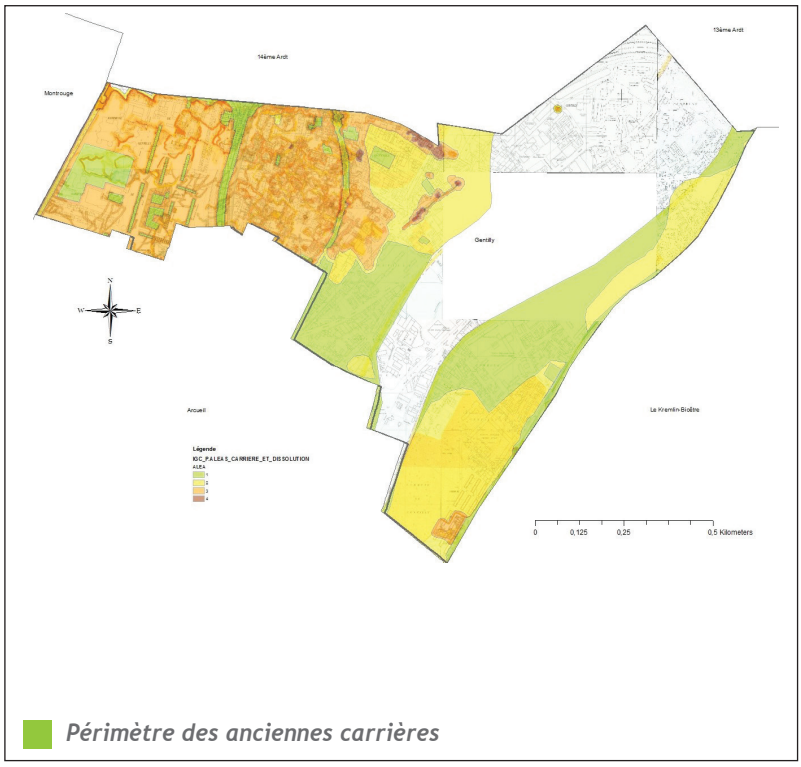

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 38 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et un dossier des ouvrages exécutés est exigé à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 136 demandes de renseignements pour la commune de Gentilly dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE D'IVRY-SUR-SEINE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À IVRY-SUR-SEINE

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Ivry (126,4 ha d'anciennes carrières connues). Les 3 niveaux caractéristiques du lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries pouvant se superposer (comme figuré sur la coupe ci-contre) ou être réunies. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,2 à 2,6 mètres selon les étages, sous une profondeur de 6 à 20 mètres.

Quelques exploitations à ciel ouvert de Calcaire Grossier ou d'**Alluvions Anciennes** (**sablières**) existaient également, remblayées sur des épaisseurs variant de 8,5 à 16 mètres environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **15 visites ont été effectuées à Ivry-sur-Seine en 2021.**

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Ivry -sur-Seine, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

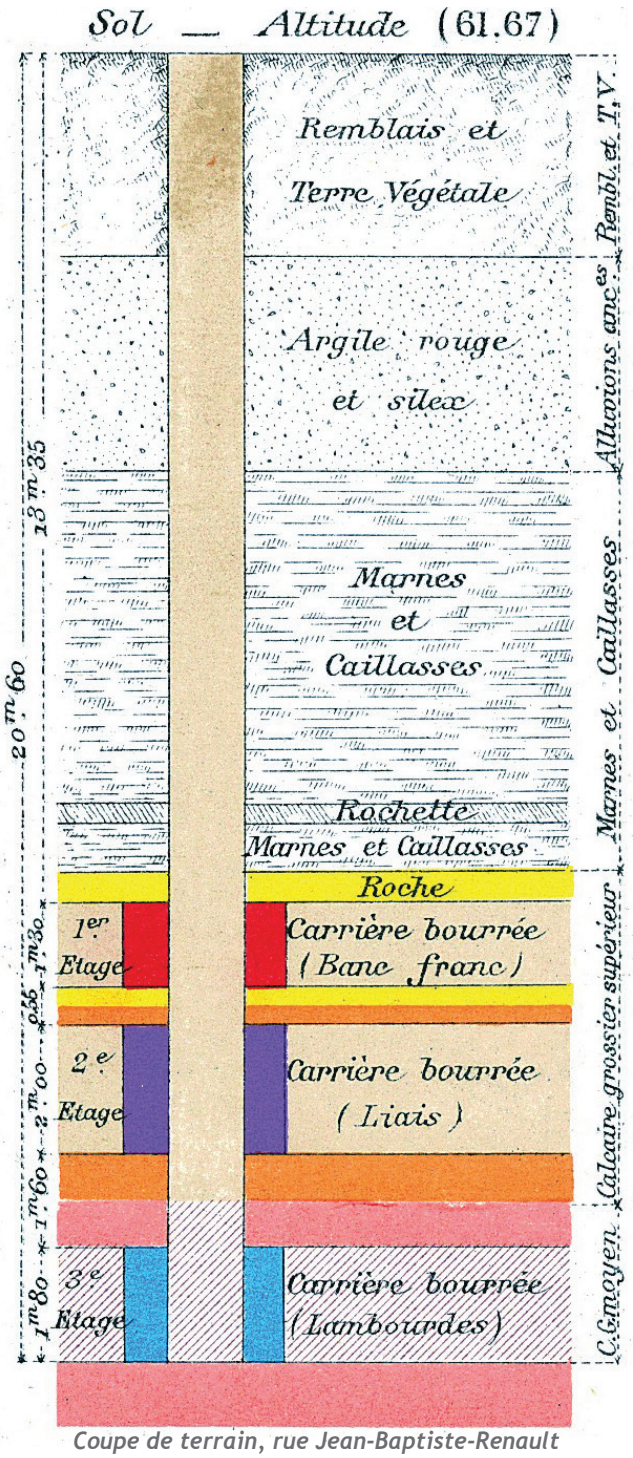

Coupe de terrain, rue Jean-Baptiste-Renault

COMMUNE D'IVRY-SUR-SEINE

Fort d'Ivry

À la demande du Ministère de la Défense, l'IGC a entamé en 2014 le diagnostic des carrières de calcaire situées sous le Fort d'Ivry. En 2021, 5 visites diagnostics ont été réalisées.

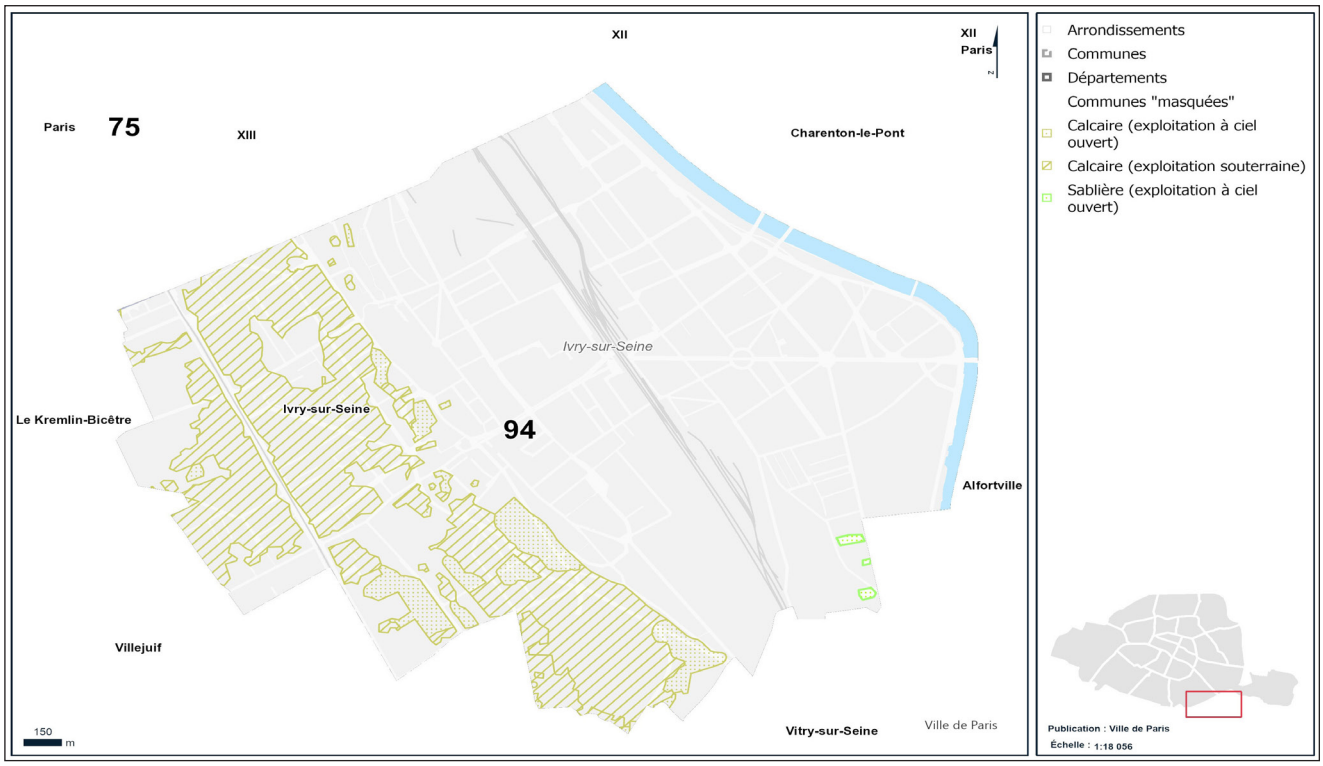

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 560 demandes de renseignements pour la commune d'Ivry-sur-Seine dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 58 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 8 chantiers et émis 8 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À JOINVILLE-LE-PONT

La commune de Joinville-le-Pont est située dans une boucle de la Marne dont la vallée, en rive droite, au niveau de Joinville-le-Pont, a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années) Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction. A Joinville-le-Pont, les anciennes carrières concernent environ 15% du territoire de la commune, exclusivement en rive droite.

Les deux premiers niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement dans des galeries réunies de grande hauteur, pouvant atteindre 5 mètres. Ces vides partiellement remblayés, se trouvent à une profondeur de 15 mètres au maximum.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert à proximité des carrières souterraines, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

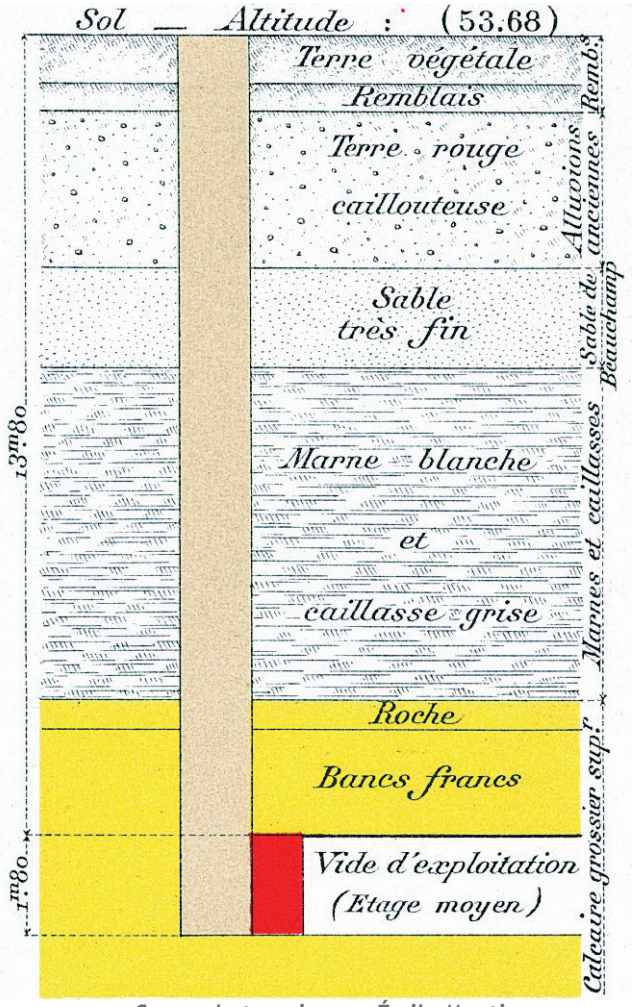

Coupe de terrain, rue Émile Moutier

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. D'importantes réductions des parcours d'inspection ont été engendrées par l'aménagement des Hauts de Joinville. **L'IGC a réalisé 4 visites en 2021 dans les secteurs restants accessibles.**

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

Exemple de fontis venu à jour au droit d'une carrière de Calcaire Grossier

COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

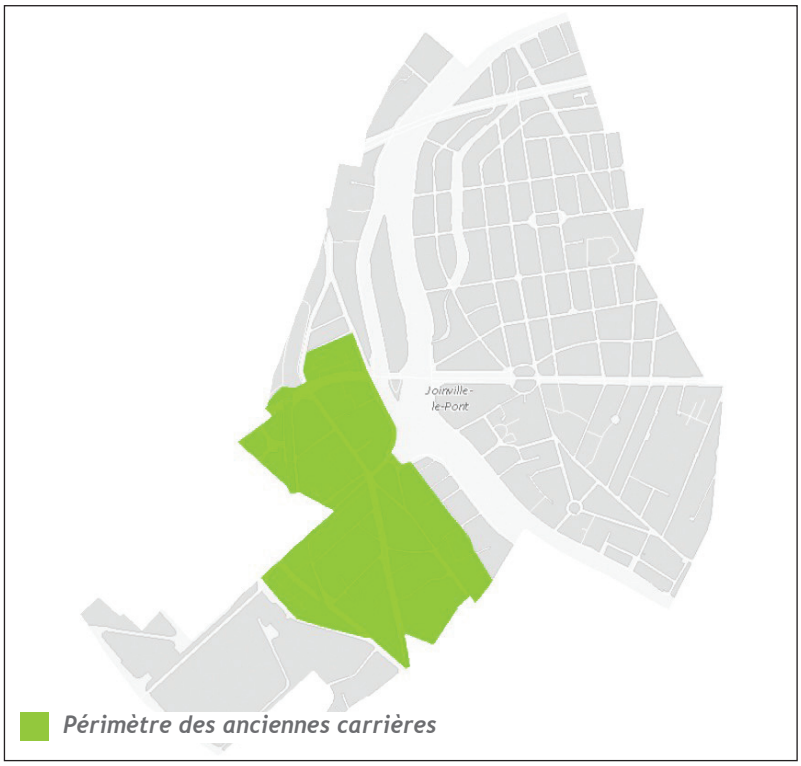

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 178 demandes de renseignements pour la commune de Joinville-le-Pont dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2021, l'IGC a émis 11 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Par ailleurs, en 2017, le zonage de l'aléa carrière a été affiné, ce qui a conduit à un « Porter à connaissance » par le préfet du Val-de-Marne.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 4 chantiers et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES AU KREMLIN-BICÊTRE

La commune du Kremlin-Bicêtre se situe en bordure de la vallée de la Bièvre. Cette vallée a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain, en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Au Kremlin-Bicêtre, les anciennes carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) concernent 154 ha et se présentent sur trois niveaux. Les galeries n'ont pas été systématiquement remblayées, il peut donc subsister des vides, de 1,4 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 45 mètres.

Par ailleurs, il est possible que des carrières souterraines de **gypse** qu'on rencontre à Villejuif se prolongent au niveau du Fort du Kremlin-Bicêtre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Au Kremlin-Bicêtre, 3 secteurs font l'objet de visites périodiques : sous le cimetière communal, sous l'hôpital et au sud de la commune. **3 visites ont été réalisées en 2021**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol au Kremlin-Bicêtre, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

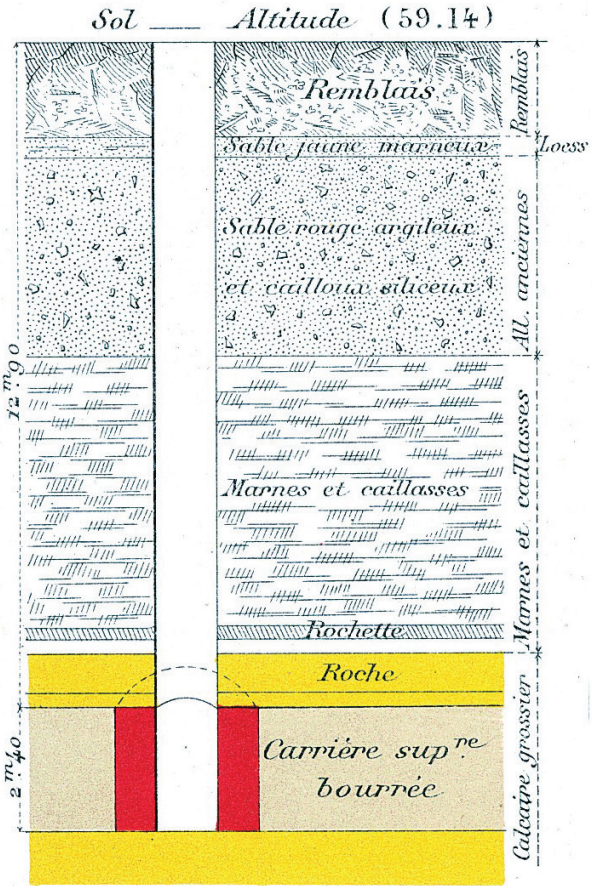

Coupe de terrain, cimetière du Kremlin-Bicêtre

COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

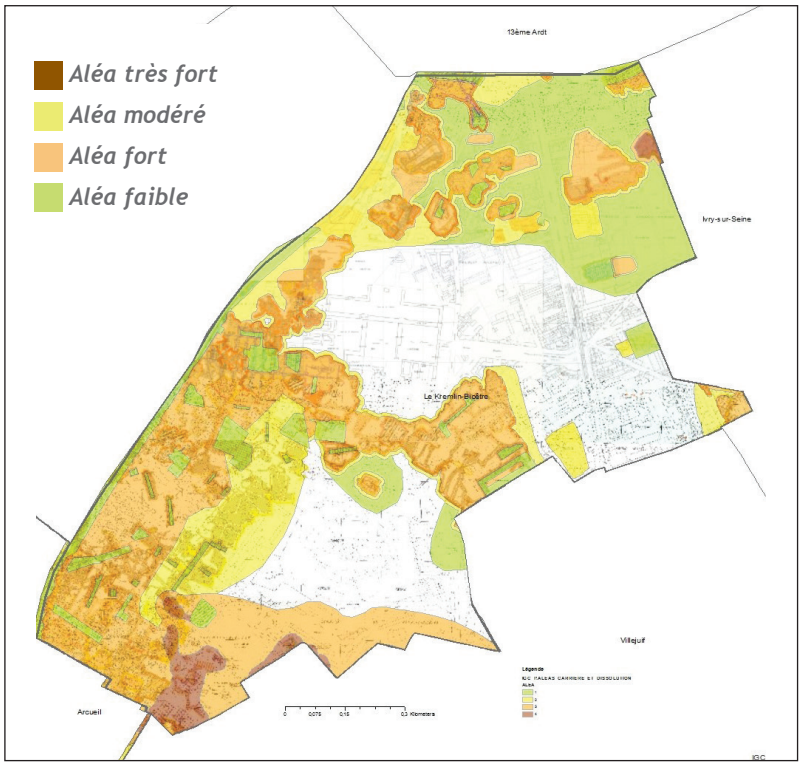

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 205 demandes de renseignements pour la commune de Kremlin-Bicêtre avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 24 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en oeuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, nous avons émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE L'HAŸ-LES-ROSES

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À L'HAY LES ROSES

La commune de L'Haÿ-les-Roses s'étend sur le versant Est de la vallée de la Bièvre, avec une zone de forte déclivité à l'Ouest de la commune. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains datant de l'ère tertiaire. Ainsi, certains matériaux dégagés par l'érosion ont pu être exploités à ciel ouvert : **lœss, Sable de Fontainebleau travertins de Brie et gypse**. Ces anciennes carrières ne sont pas toutes connues.

Le gypse a également été exploité dans des carrières souterraines sur 2 niveaux, entre 15 et 33 mètres de profondeur, la hauteur des galeries n'excèdent pas 5 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Haÿ-les-Roses, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

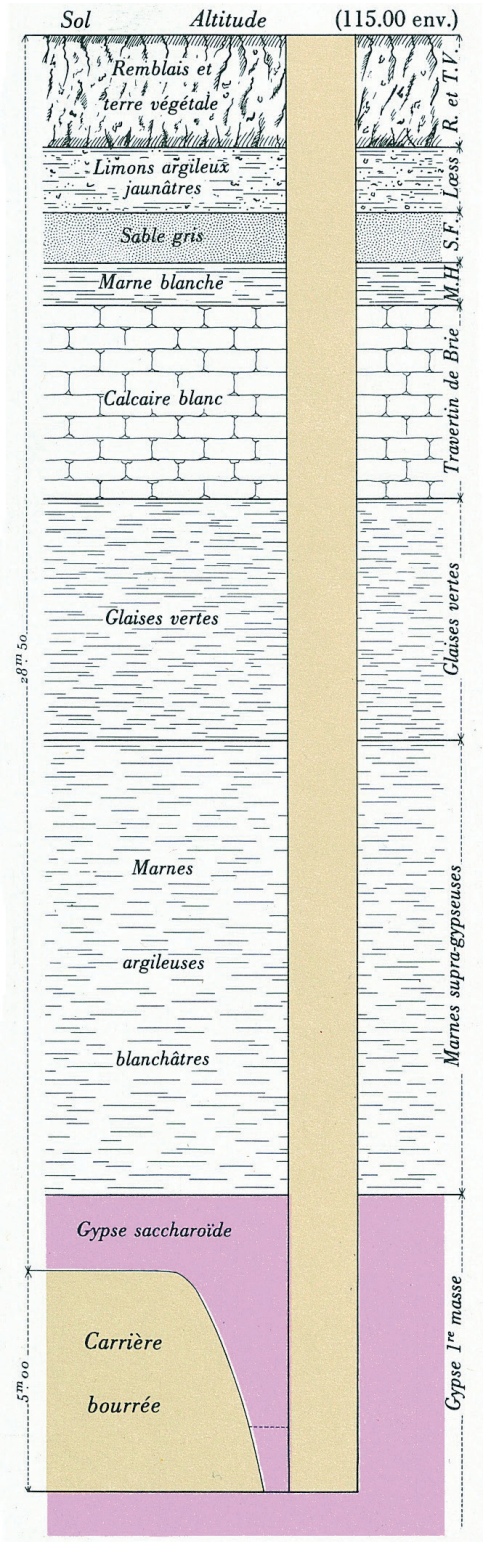

Coupe de terrain représentative de l'exploitation du gypse à l'Haÿ-les-Roses

COMMUNE DE L'HAŸ-LES-ROSES

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2021, l'IGC a émis 3 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, L'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 289 demandes de renseignements pour la commune de L'Haÿ-les-Roses dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE MAISONS-ALFORT

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À MAISONS-ALFORT

La commune de Maisons-Alfort est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Maisons-Alfort, les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert (23,5 ha connus), ou en souterrain (10 ha connus). Les anciennes carrières souterraines se présentent soit en étages superposés soit en un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 1,2 à 4,2 mètres sous une profondeur de 3,5 à 12 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

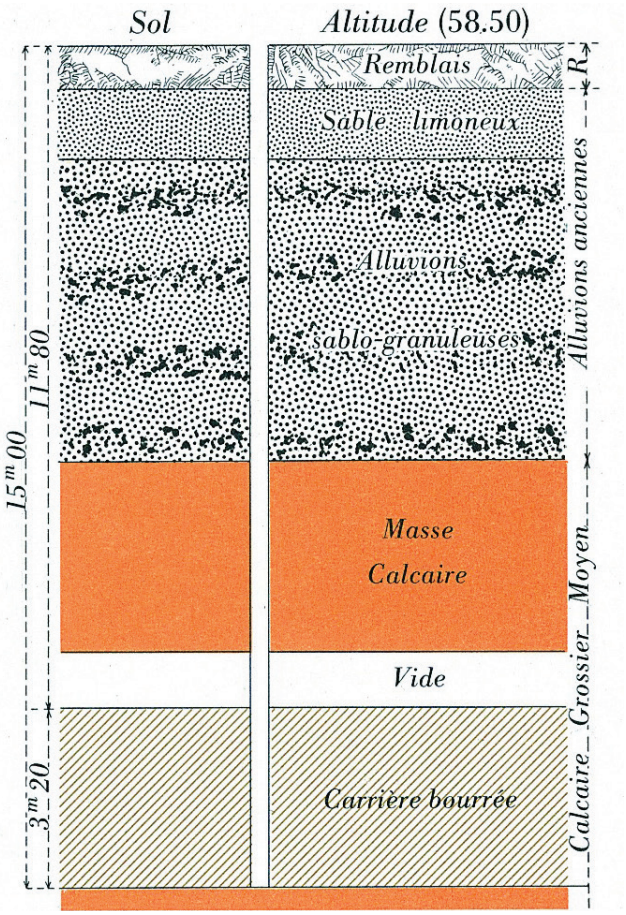

Coupe de terrain, avenue du Général Leclerc

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Maisons-Alfort, l'état des galeries situées sous le domaine public n'a pas justifié d'inspection en 2021. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE MAISONS-ALFORT

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 7 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 473 demandes de renseignements pour la commune de Maisons-Alfort dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À NOGENT-SUR-MARNE

La commune de Nogent-sur-Marne est située sur la rive droite de la Marne, avec un relief marqué de 95 NGF au nord, en limite de la butte de Belleville-Romainville, et 35 NGF au sud.

Le Travertin de Brie y a été exploité en souterrain et à ciel ouvert (pierre). Les Glaises Vertes (argile) et les Alluvions Anciennes ont été exploitées à ciel ouvert (sable).

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
Source : CEREMA

COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

A Nogent-sur-Marne, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24). Contact mail : igc.dvd@paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 12 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 385 demandes de renseignements pour la commune de Nogent-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris antéludien et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À D'ORMESSON-SUR-MARNE

La commune d'Ormesson-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne. Cette vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation souterraine de **Travertins de Brie**, utilisés pour l'empierrement. L'extension de ces carrières est mal connue, elles affecteraient environ un hectare avec des anciennes galeries d'exploitation d'une hauteur de 2 mètres sous 4 à 6 mètres de recouvrement.

De plus la vallée du Morbras entaille, vers le Sud, la commune d'Ormesson, laissant apparaître des **Calcaires de Champigny**. Ces derniers ont été exploités dans plusieurs communes sans que ces carrières ne soient répertoriées.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

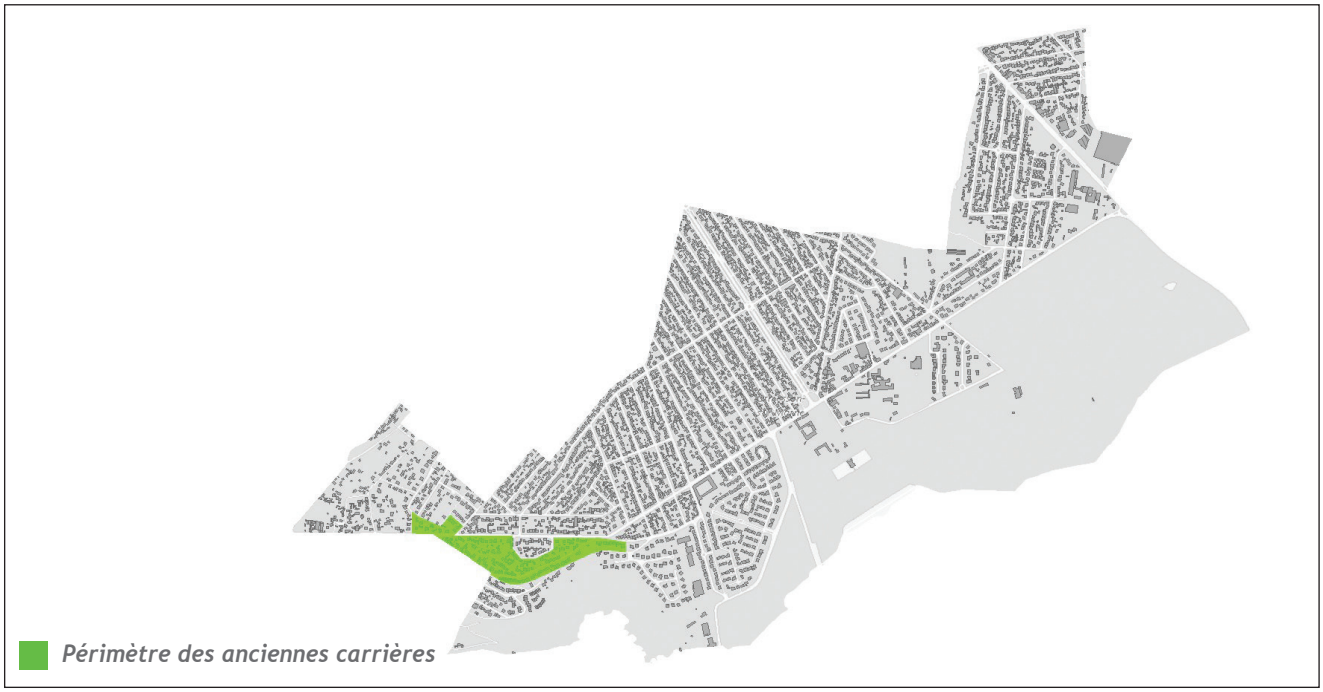

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Ormesson-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable** faute d'accès. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24). Contact mail : igc.dvd@paris.fr

COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 11 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, L'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 43 demandes de renseignements pour la commune d'Ormesson-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SAINT-MANDÉ

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À SAINT-MANDÉ

La commune de Saint-Mandé s'inscrit dans une Haute Terrasse de la Seine propice à l'exploitation du **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Les anciennes carrières souterraines de calcaire se situent entre 15 et 20 mètres de profondeur et demeurent mal connues. Les galeries d'extraction se présentent sur un seul niveau et n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides en sous-sol de 1,4 à 2 mètres de hauteur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Saint-Mandé, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

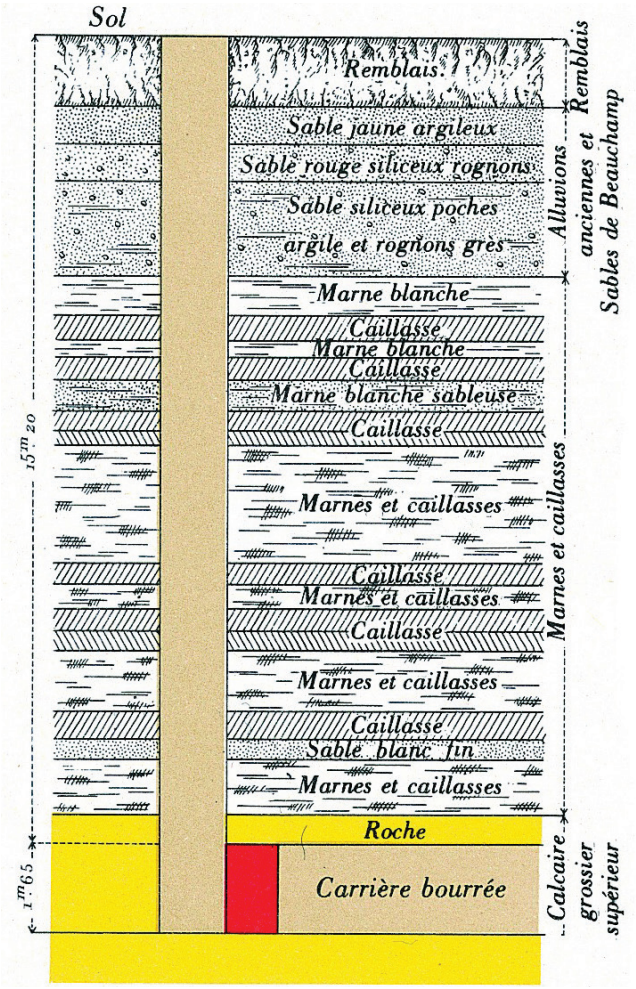

Coupe de terrain, à proximité du cimetière de Saint-Mandé

COMMUNE DE SAINT-MANDÉ

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 235 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Mandé dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2021, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

La commune de Saint-Maur-des-Fossés est située dans une boucle de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

La commune est caractérisée par un regroupement au nord d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert très étendues et de carrières souterraines de tailles réduites pouvant s'apparenter à des caves, avec 4 mètres de hauteur et 10 mètres au maximum de recouvrement.

Le reste des exploitations est mal connu et réparti sur une grande partie du territoire de la commune. Elles sont d'abord à ciel ouvert le long du versant puis passent en souterrain. Les 3 niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à une profondeur variant de 5 à 15 mètres maximum, parfois sur 2 étages superposés comme figuré sur la coupe ci-contre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les biens et les personnes.

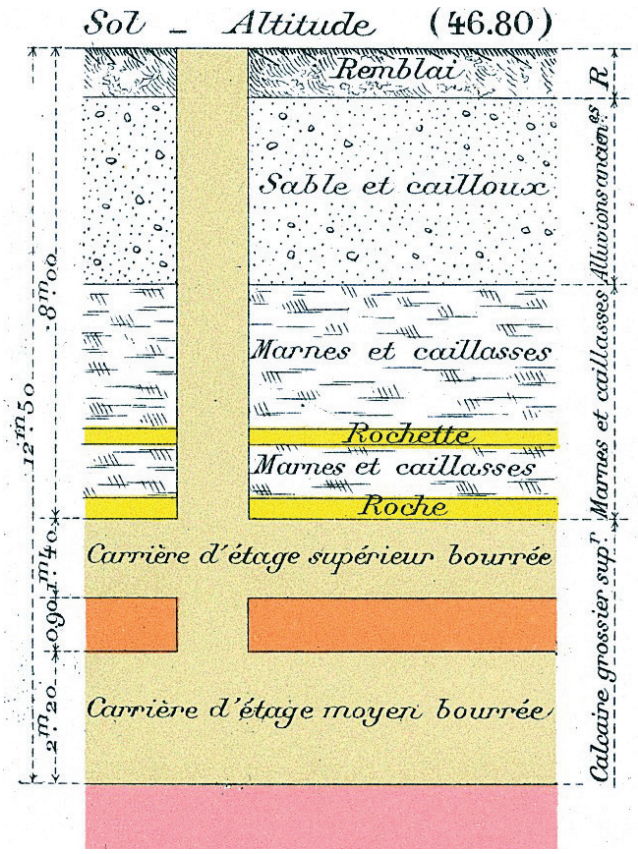

Coupe de terrain, rue Ramier

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Saint-Maur-des-Fossés, un réseau de galeries situé en partie sous le domaine public justifie une surveillance périodique. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 608 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des risques (PPR).

En 2021, l'IGC a émis 56 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris antéludien et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À SAINT-MAURICE

La commune de Saint-Maurice est située sur le versant Nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

A Saint-Maurice, les anciennes carrières se trouvent seulement aux extrémités Est et Ouest du territoire de la commune. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé dont la profondeur peut atteindre 25 mètres (voir coupe ci-contre). On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre et situées à proximité des carrières souterraines.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées. **L'IGC a réalisé 2 visites en 2021.**

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et orienter le demandeur dans ses démarches.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

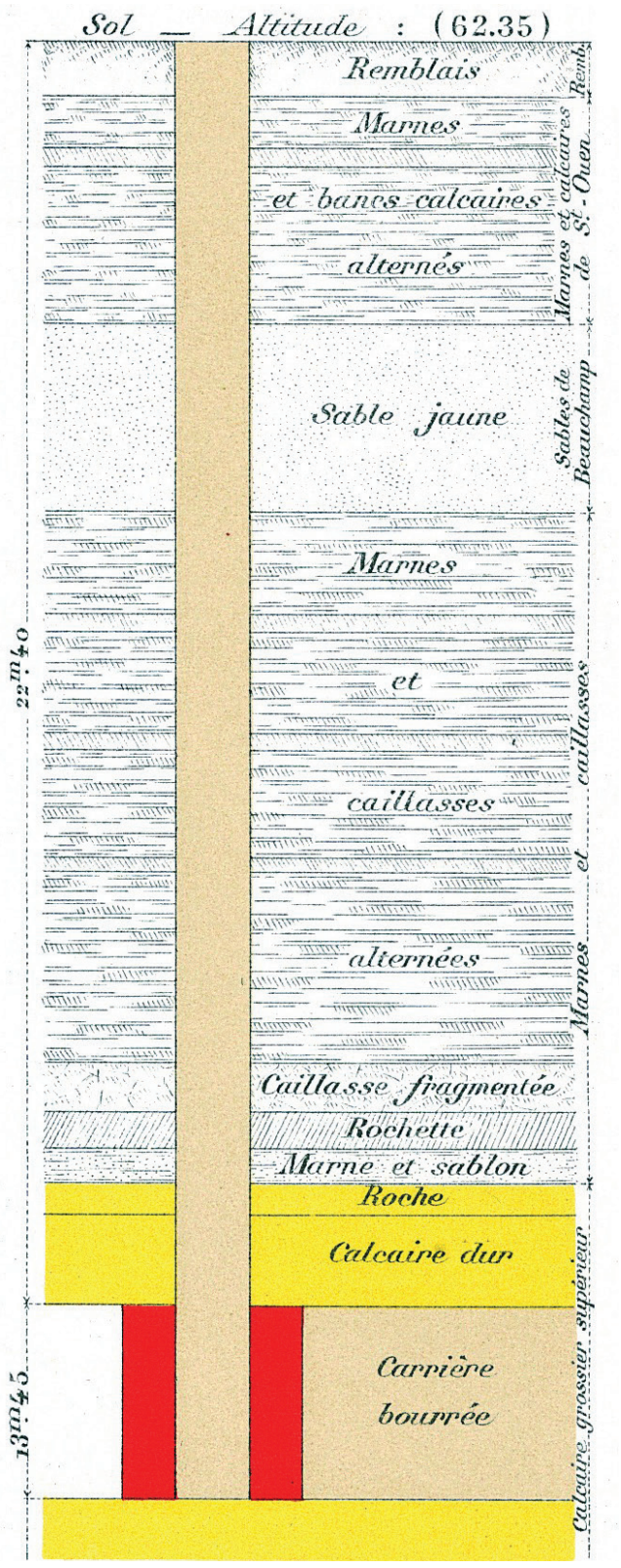

Coupe de terrain, rue des Tourneroches

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2021, l'IGC a émis 6 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

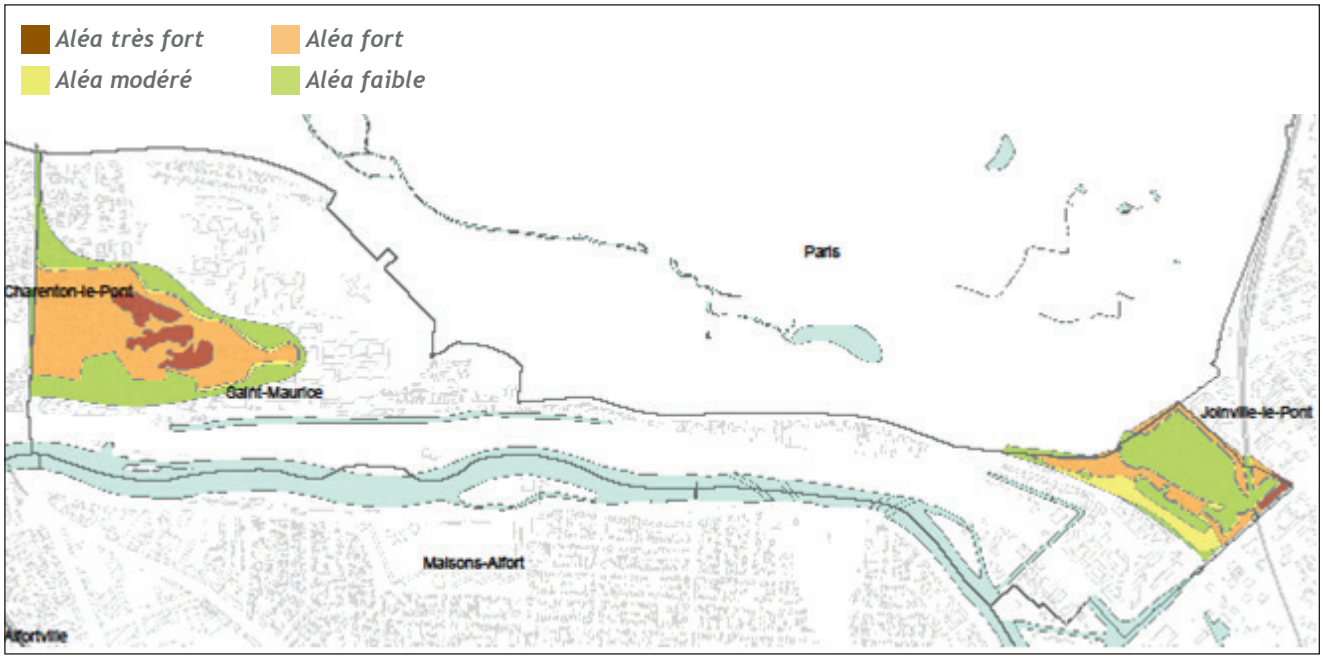

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 152 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maurice dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE THIAIS

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À THIAIS

La commune de Thiais s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant Est du plateau sud de Paris qui plonge vers la vallée de la Seine. Le haut de ce versant est composé essentiellement de terrains datés du Stampien (environ 30 millions d'années) et on découvre, à mesure qu'on descend, les roches du Ludien (environ 35 millions d'années) et notamment le **gypse** qui a été exploité dans la région pour la production de plâtre.

À Thiais, le gypse a été extrait dans des carrières souterraines, sous une profondeur de 39 à 44 m. La hauteur des galeries est d'environ : 2,8 à 3m. **Le Travertin de Brie** a également été exploité sur le territoire de la commune, dans des carrières à ciel ouvert et des carrières souterraines d'une hauteur de 2 à 5 m, situées à une profondeur de 3 à 4 m. Ces carrières demeurent mal connues.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens

Fontis dans une carrière de gypse

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Thiais, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Thiais, faute d'accès, **aucune visite n'est réalisable** à l'heure actuelle. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

COMMUNE DE THIAIS

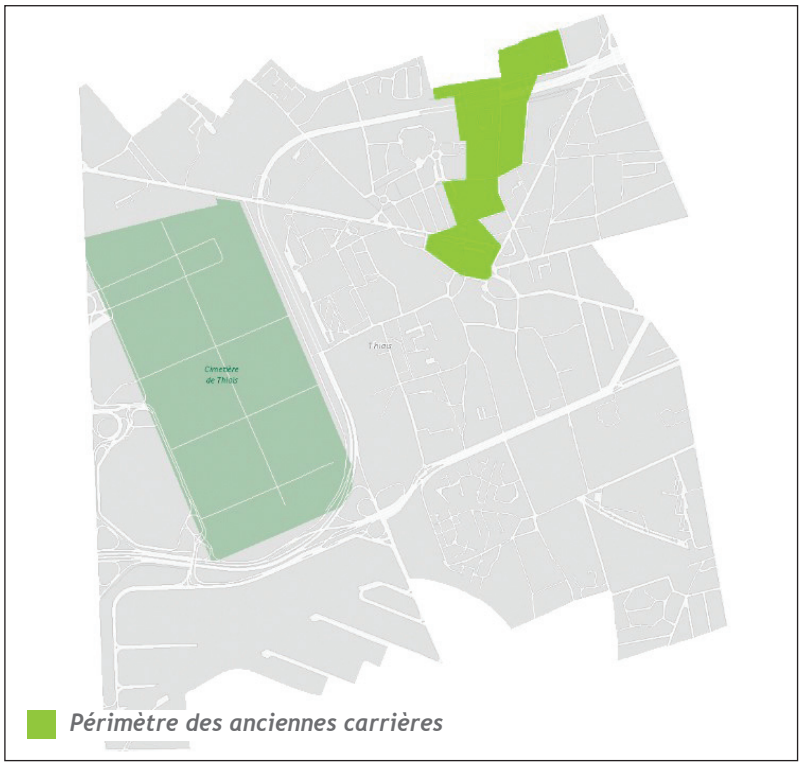

Périmètre des anciennes carrières

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 13 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 352 demandes de renseignements pour la commune de Thiais dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE VILLEJUIF

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIERES À VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'étend sur un plateau dominant les vallées de la Bièvre, à l'Ouest, et de la Seine à l'Est, avec deux zones de forte déclivité : à l'est vers Arcueil, et au nord-est vers Ivry-sur-Seine. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains tertiaires et permis l'exploitation de certains matériaux à ciel ouvert : **lœss, Sables de Fontainebleau, Travertins de Brie et Glaises Vertes.** Les remblais de nivellement comblant ces anciennes carrières ont généralement des propriétés mécaniques médiocres, et sont sujets à des affaissements provoqués par des circulations d'eau.

Des carrières souterraines de **Calcaire Grossier** existent sur les bordures Nord-Ouest et Nord-Est du plateau ; leur hauteur dépasse rarement 2m sous un fort recouvrement. Le **gypse** a également été exploité en souterrain à Villejuif dans de vastes carrières de grande hauteur (jusqu'à plus de 9m), parfois sur deux étages, et sous un recouvrement inférieur à 30m. Ces carrières sont mal connues, et elles présentent un risque de fontis de grande ampleur.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Villejuif, faute d'accès, **aucune visite n'est réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

Coupe de terrain, boulevard Chastenay de Géry

COMMUNE DE VILLEJUIF

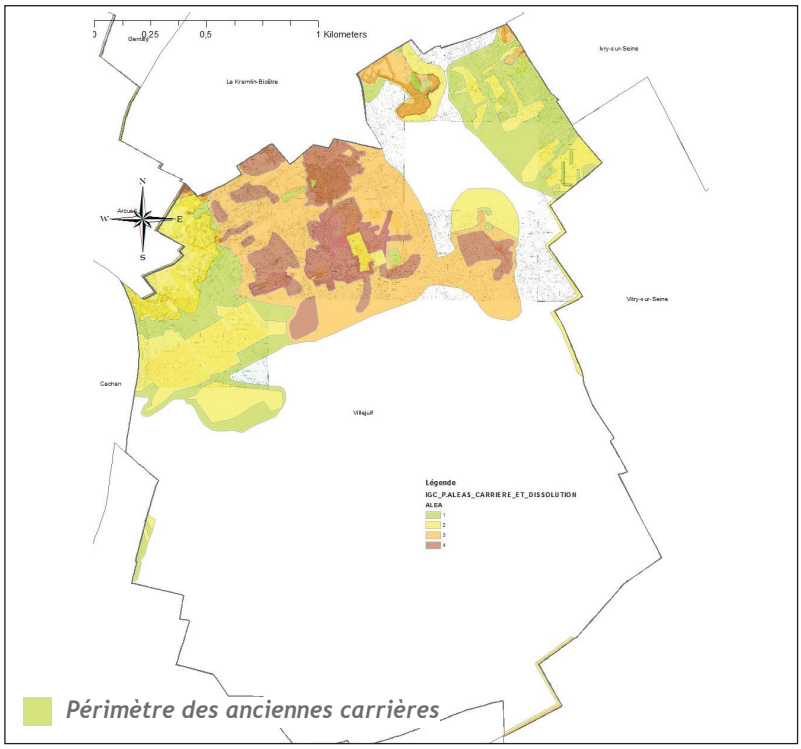

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 439 demandes de renseignements pour la commune de Villejuif dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 81 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et émis 2 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À VITRY-SUR-SEINE

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Vitry dans le Nord de la commune, dans la continuité des carrières d'Ivry-sur-Seine. Les 3 niveaux caractéristiques du lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries superposées ou réunies en un seul niveau de grande hauteur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,2 à 2,4 mètres selon les niveaux, sous une profondeur de 6 à 40 mètres.

Le **gypse** (pierre à plâtre) a également fait l'objet d'une extraction en souterrain dans le Parc des Blondeaux. Les anciennes galeries de carrière atteignent une hauteur de 3 à 5 mètres, à une profondeur approximative de 35 mètres.

On trouve enfin, sur le territoire de la commune, d'anciennes exploitations à ciel ouvert de calcaire, de lœss ou d'Alluvions Anciennes **(sablières)** remblayées sur des épaisseurs variant de 7 à 10 m environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION ET VISITES DES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **1 visite a été réalisée à Vitry-sur-Seine en 2021.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Vitry-sur-Seine, en 2021.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

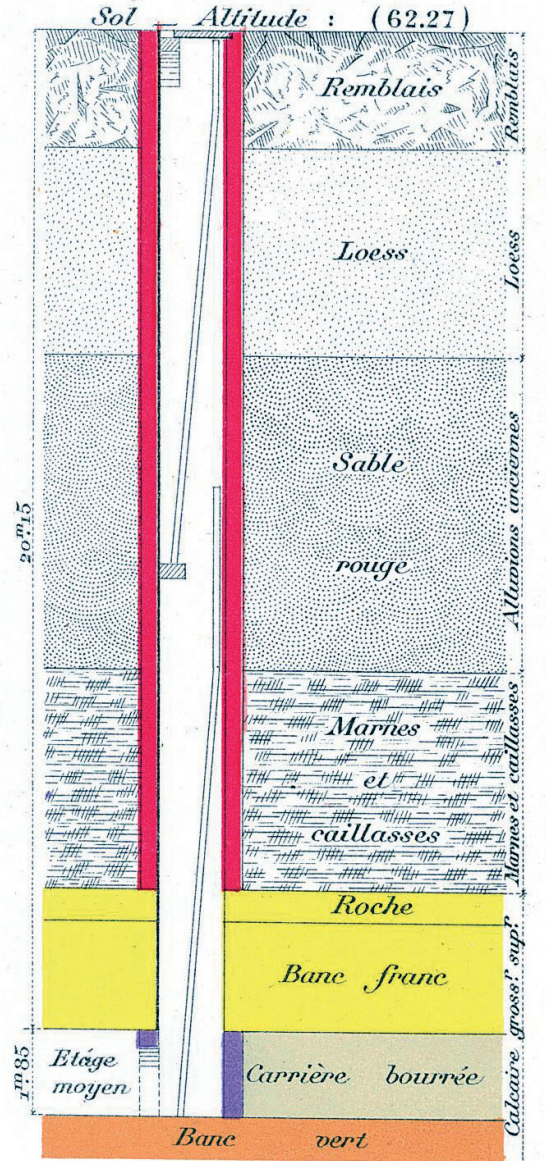

Coupe de terrain, rue des Malassis

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

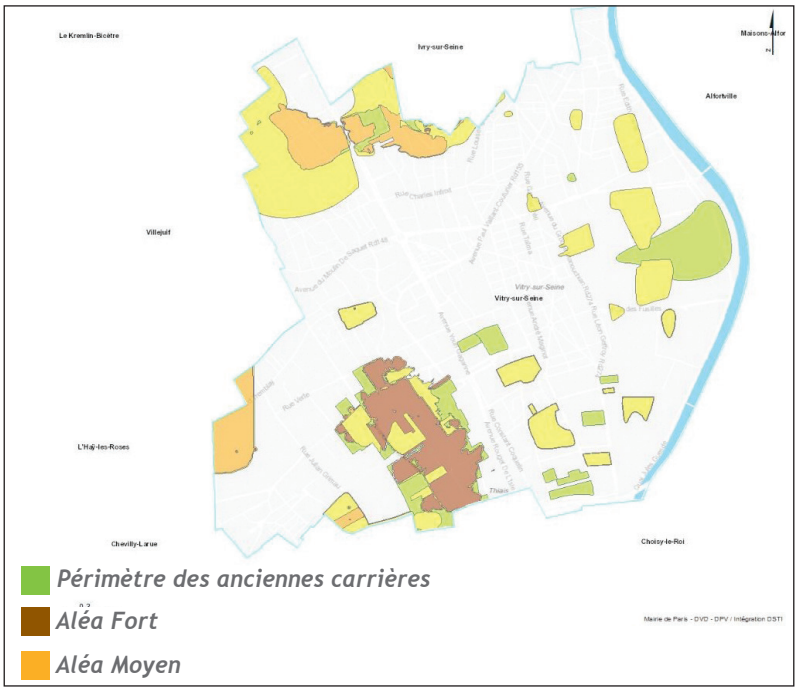

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2021, l'IGC a émis 37 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2021, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2021, l'IGC a traité 682 demandes de renseignements pour la commune de Vitry-sur-Seine dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2021, l'IGC a reçu et conseillé 164 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	**Laurine Azema**
Avis sur projets de construction et d'aménagement	**Jean Grandvoinnet**
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr